

Commune de MOOSCH

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL, DE L'ELECTION DU MAIRE,
DE LA FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS,
DE L'ELECTION DES ADJOINTS
Séance du 27 mars 2026 à 19h30

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGGER, doyen d'âge.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Installation du nouveau Conseil Municipal :

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOOSCH proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 22 mars 2026, se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et M. les Conseillers Municipaux :

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| 1. SCHRUFFENEGGER José | 11. WALTER Bernard |
| 2. RINGENBACH-RUDLER Pascale | 12. MURA BILONG Sandra |
| 3. MURA Bertrand | 13. FINCK Daniel |
| 4. PAOLIN Marie-Eve | 14. DA COSTA Jessica |
| 4. GULLY Bastien | 15. WELKER Anthony |
| 6. BERGAGNINI Johanna | 16. RIETHMULLER Sylviane |
| 7. LOUVET Didier | 17. STRICH Christophe |
| 8. OTTMANN Laetitia | 18. GUEUDINOT Mélanie |
| 9. STEINEL Christophe | |
| 10. LINDECKER Nathalie | |

Absent excusé : M. MUNSCH Jean-Marie – Procuration à M. STRICH Christophe.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. SCHRUEFFENEGGER José, doyen d'âge et Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés Mmes et M. SCHRUEFFENEGGER José, RINGENBACH-RUDLER Pascale, MURA Bertrand, PAOLIN Marie-Eve, GULLY Bastien, BERGAGNINI Johanna, LOUVET Didier, OTTMANN Laetitia, STEINEL Christophe, LINDECKER Nathalie, WALTER Bernard, MURA BILONG Sandra, FINCK Daniel, DA COSTA Jessica, WELKER Anthony, MUNSCH Jean-Marie, RIETHMULLER Sylviane, STRICH Christophe, GUEUDINOT Mélanie dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil a désigné Mme BERGAGNINI Johanna en qualité de secrétaire de séance.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Election du Maire :

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents (doyen d'âge) du Conseil Municipal, à savoir M. José SCHRUEFFENEGGER a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Pascale RINGENBACH-RUDLER et M. Bastien GULLY.

2.3. Déroulement du scrutin

M. José SCHRUEFFENEGGER a été le seul candidat déclaré aux fonctions de Maire.

Chaque conseiller municipal a été invité à remettre sous enveloppe dans une urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire bulletins nuls : 1

COMMUNE DE MOOSCH	PV du CM du 27 mars 2026	
-------------------	--------------------------	--

A déduire bulletins blancs :	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9
A obtenu :	
M. José SCHRUEFFENEGGER	Seize (16) voix

M. José SCHRUEFFENEGGER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions. Applaudissements.

Allocution de M. José SCHRUEFFENEGGER, Maire nouvellement installé :

Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est avec une profonde émotion que je m'adresse à vous ce soir suite à l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant maire de notre commune.

Vous venez de m'accorder votre confiance, cette confiance m'engage pleinement.

En 2020, dès après les élections municipales, nous avons été confinés et nous avons vécu pendant quelques temps dans une atmosphère anxiogène. Aujourd'hui nous accédons aux responsabilités dans un contexte international épouvantable, une France fracturée et endettée dangereusement et dont les responsables militaires nous demandent de nous préparer à la guerre. On a connu des situations plus favorables. Mais comme le disait le président des maires de France, "les maires ont toujours su faire face".

Dimanche dernier, les électrices et les électeurs de notre village ont chargé une équipe d'administrer notre village. Au nom de toute cette équipe, je les en remercie chaleureusement et sincèrement.

Dans cette aventure municipale, je me suis senti porté, comme jamais, par un collectif formidable. Je suis, en effet, entouré de femmes et d'hommes qui ont de grandes qualités humaines et de grandes compétences. A toutes mes colistières et tous mes colistiers, je tiens avant toute chose ce soir, à exprimer publiquement ma profonde gratitude pour l'aventure humaine que nous avons vécue ensemble et que je n'oublierai jamais.

Oui, nous avons en commun des valeurs cardinales : la solidarité, le respect de la parole donnée, la fidélité et l'attachement à la vérité. Nous voulons croire que nos électeurs se sont reconnus dans ces valeurs. Cet esprit de cohésion, d'engagement sincère et de respect des valeurs, c'est au service de tous les habitants que nous les mettrons désormais.

Nous nous engageons ce soir, avec solennité, à gérer la commune avec sérieux et rigueur, à remplir avec nos agents toutes nos missions de service public, à rester à l'écoute de nos habitants des plus jeunes aux plus âgés. Nous allons poursuivre collectivement la

construction de l'avenir de notre village et lui donner le souffle de la jeunesse. Tous les engagements pris seront tenus.

Nous tendons une main fraternelle, à toutes les mooschoises et tous les mooschois qui souhaitent nous rejoindre. Toutes les bonnes volontés et toutes les bonnes idées sont et seront les bienvenues. Nous avons déjà acté, dès dimanche soir, le principe d'un rendez-vous avec des membres d'une autre liste qui était en compétition dans cette joute électorale.

Plus que jamais, la Mairie sera notre maison commune.

Quant à moi, comme depuis de nombreuses années je serai un maire présent à la mairie, un maire qui délègue et anime une équipe aux compétences multiples, un maire attentif à toutes les sensibilités parce que je crois à l'addition des intelligences, un maire disponible et déterminé.

Chers amis, dès demain, place à l'action au service de l'intérêt général, pour l'ensemble des mooschoises et des mooschois.

Ensemble, écrivons une nouvelle page pour notre commune.

Je vous remercie pour votre attention.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Détermination du nombre des Adjoints :

M. José SCHRUFFENEGGER, Maire nouvellement installé, a donné lecture de l'article L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, qui dispose que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, et a proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjoints à quatre (4).

Il a rappelé que les Adjoints au Maire sont Officiers de Police Judiciaire et Officiers d'Etat-Civil, au même titre que le Maire, et peuvent suppléer celui-ci, en cas d'absence ou d'empêchement.

Par ailleurs, le nombre des Adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a décidé de fixer le nombre d'Adjoints à quatre (4).

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Election des Adjoints :

M le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après 2 tours de scrutin,

aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Mme Laetitia OTTMANN et M. Anthony WELKER ont été désignés en qualité d'assesseurs pour le scrutin.

Une seule liste composée de 4 candidats a été déposée : PAOLIN Marie-Eve, MURA Bertrand, RINGENBACH-RUDLER Pascale et STEINEL Christophe.

Premier tour de scrutin : le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire bulletins nuls : 3

A déduire bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

A obtenu :

Liste PAOLIN Marie-Eve

Seize (16) voix

Ont donc été élus :	Mme Marie-Eve PAOLIN	1 ^{ère} Adjointe au Maire
	M. Bertrand MURA	2 ^{ème} Adjoint au Maire
	Mme Pascale RINGENBACH-RUDLER	3 ^{ème} Adjointe au Maire
	M. Christophe STEINEL	4 ^{ème} Adjoint au Maire

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Charte de l' élu local :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a donné lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du même code et a remis une copie de la charte à chaque conseiller municipal.

Point n°6 de l'ordre du jour :**Désignation des représentants au Syndicat Mixte de la Thur :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2,

VU les statuts du syndicat mixte de la Thur,

Considérant qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau Conseil Municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la commune de Moosch au sein du syndicat précité,

Considérant qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentations de leurs membres,

Considérant qu'en vertu de l'article n° 5.1 des statuts du syndicat mixte de la Thur, la commune de Moosch dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **a désigné M. Daniel FINCK en qualité de délégué titulaire et M. Anthony WELKER en qualité de délégué suppléant au sein du syndicat mixte de la Thur.**

Point n°7 de l'ordre du jour :**Désignation de deux délégués au Syndicat d'Energie Territoire d'Energie Alsace :**

En vertu de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, l'organisation de la distribution d'électricité et de gaz relève de la compétence des collectivités locales.

En France, la plupart des communes adhèrent à des syndicats intercommunaux, à qui elles ont transféré leurs compétences en matière de distribution d'électricité et de gaz.

Le Syndicat d'Energie Territoire d'Energie Alsace ayant son siège à Colmar, a été créé à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin par un arrêté préfectoral du 19 décembre 1997. La commune de Moosch est adhérente depuis 1997.

Le Syndicat a pour mission de :

- Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz.
- Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession par les concessionnaires de réseaux.
- Programmer et aider les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques dans les communes.
- D'assurer gratuitement l'assistance aux maîtres d'ouvrage (Maires, Présidents de Communautés) pour la définition et la réalisation des travaux sur les réseaux.

Les délégués désignés par les communes et les EPCI sont les « grands électeurs » du Comité Syndical. C'est parmi eux que les membres du Comité Syndical sont élus.

Pour la commune de Moosch, et conformément à l'article 9.1 des statuts du Syndicat, il y a lieu de désigner deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **a désigné M. Christophe STRICH et Mme Marie-Eve PAOLIN en qualité de délégués au Syndicat d'Energie Territoire d'Energie Alsace.**

Point n°8 de l'ordre du jour :

Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

Créé en 1989, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges regroupe 201 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « **la charte** », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2026 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège pour un élu du Conseil Municipal.

Relais essentiel entre la commune et le Parc, l'élu(e) délégué(e) de la commune au Parc :

- Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son Conseil Municipal et les habitants ;
- Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune ;
- Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte ;
- Peut être le relais de la commune pour solliciter des conseils des techniciens du Parc sur des projets en lien avec la charte du Parc.

Pour la commune de Moosch, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **a désigné M. Didier LOUVET en qualité de délégué titulaire et M. Bastien GULLY en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.**

Point n°9 de l'ordre du jour :**Divers et communications****A) Plate-forme verte et distribution de la Lettre Municipale**

Le tableau des permanences pour la plate-forme verte a été complété pour les mois de mars à juillet, ainsi que le tableau de distribution de la Lettre Municipale.

B) Prochaine réunion du Conseil Municipal

M. le Maire précise qu'il conviendra dans les jours et semaines à venir de préparer plusieurs délibérations qui seront soumises au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion :

- Vote des taux d'imposition pour l'année 2026 ;
- Vote des Comptes Financiers Uniques 2025 et Budgets Primitifs 2026 (Forêt et Budget Principal) ;
- Règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Indemnités de fonction des Adjoints au Maire ;
- Mise en place des commissions communales ;
- Délégations du Conseil Municipal au Maire.

Enfin, les délégations aux Adjoints feront également l'objet d'entretiens entre le Maire et les 4 Adjoints élus lors de la présente séance.

C) Lutte contre le frelon asiatique

La lutte contre le frelon asiatique est un sujet très préoccupant et plusieurs réunions d'information se sont tenues sur le territoire du pays Thur Doller et notamment une séance à Moosch, le 27 février 2026 à 20h. Afin de limiter les dégâts, 11 pièges seront posés sur Moosch. Ceux-ci seront alimentés et entretenus par des bénévoles qui seront réunis dans les semaines à venir.

Le référent de la commune de Moosch pour le conseil de développement du Pays Thur Doller sera M. Christophe STRICH, conseiller municipal.

D) Ecole

M. le Maire rappelle que Moosch connaît une baisse démographique depuis quelques années. Le nombre d'enfants inscrits en petite section pour la rentrée prochaine est en diminution. Il y a donc une menace de fermeture d'une classe à l'école élémentaire pour la rentrée à venir. M. le Maire entend tout mettre en œuvre avec les conseillers municipaux, parents d'élèves, enseignants pour défendre l'école publique de Moosch. Un mouvement de grève a été initié pour le mardi 31 mars 2026, destiné à s'insurger contre les projets de fermeture de classes. Un service minimum d'accueil sera mis en place sur Moosch pour cette journée de grève.

E) Chasse : Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) 14

Comme chaque année, le GIC 14 organise un comptage des cervidés les vendredis 3, 10, 17 et 24 avril 2026. Le départ du circuit se fera à 22h sur le parking du cimetière rue Clémenceau à Willer-sur-Thur avec un retour estimé vers 1h00. L'équipage se composera de 4 personnes (1 conducteur, 1 secrétaire et 2 opérateurs munis de phares). Avis aux conseillers intéressés par cette opération.

COMMUNE DE MOOSCH	PV du CM du 27 mars 2026	
-------------------	--------------------------	--

F) **Dates à retenir**

- Repair-Café le samedi 11 avril 2026 de 9h30 à 11h30 à la salle Coutouly
- Journée Citoyenne le samedi 25 avril 2026

M. le Maire lève la séance à 20h30.